

S O M M A I R E

TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE PLENIERE

Séance du 26 OCTOBRE 2007 : Délibérations

07-82 -	Mise à jour du règlement intérieur
07-83 -	Renouvellement des membres de la Commission Permanente
07-84 -	DM 3 - section de fonctionnement
07-85 -	DM 3 - section d'investissement
07-86 -	DM 3 - Europe et International
07-87 -	DM 3 - Emploi, formation professionnelle et apprentissage
07-88 -	DM 3 - Patrimoine - Institut de Pathologie du Cheval
07-89 -	Modulation régionale sur les fractions de tarif TIPP
07-90 -	Délégations consenties à la Commission Permanente

* Apprentissage

07-91 -	Renouvellement des conventions de création de CFA
07-92 -	Modification du support juridique du CFA sanitaire et social
07-93 -	Indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis
07-94 -	Indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis - remises gracieuses

* Lycées

07-95 -	Attribution aux établissements publics d'enseignement des dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2008
07-96 -	Fixation des tarifs de la restauration scolaire des élèves des EPLE
07-97 -	Regroupement de l'EPLEFPA « Auguste Loutreuil » à Sées et du LEPA d'Alençon

* Transports ferroviaires

07-98 -	Extensions des tarifications « Passeport Région Solidarité » et « Form'Emploi » et modification de la base statistique du « Form'Emploi »
---------	--

* Technologies de l'Information et de la Communication - Télésanté

07-99 -	Suivi Cardiaque à Domicile - SCAD
---------	---

* Aménagement du territoire

07-100 - Volet territorial du CPER 2007/2013 - mobilisation des financements régionaux

* Mer et littoral

07-101 - Projet de fusion des SAS SOMACOT/SOMACAL.....

* Santé et territoires

07-102 - Démographie médicale - modalités d'intervention de la Région.....

* Logement

07-103 - OPAH ENERGETIQUE

* Environnement

07-104 - Lutter contre les changements climatiques - aides modifiées du programme Défi »NeRGIE

* Agriculture

07-105 - Convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour la filière forêt-bois

07-106 - Convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour les filières végétales (légumière, horticole, cidricole)

07-107 - Convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour les filières animales

07-108 - Convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour la filière équine

07-109 - Convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour les politiques innovantes en matière d'installation

07-110 - Plan de modernisation des bâtiments d'élevage

* Coopération décentralisée

07-111 - Accords de coopération décentralisée entre la Basse-Normandie et la République de Macédoine

* Développement économique

07-112 - Mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique - soutien aux grands projets régionaux.....

07-113 - Modernisation des territoires - Schéma Régional de l'Intelligence Economique

* Contrat de Plan

07-114 - Bilan d'exécution du IVème Contrat de Plan Etat-Région pour l'année 2006 et pour la période 2000-2006

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-82

sur la mise à jour du règlement intérieur

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 14 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT)

• de modifier ou compléter les dispositions du Règlement Intérieur reprises ci-après et prenant en compte l'amendement adopté en séance :

ARTICLE 10 :

La Commission Permanente du Conseil Régional est composée comme suit :

- * le Président,
- * 9 Vice-Présidents,
- * 16 membres.

CHAPITRE IV - DES COMMISSIONS

ARTICLE 16 :

Pour l'étude des affaires qui leur sont soumises et la préparation des décisions qui leur incombent, les membres du Conseil Régional se répartissent en neuf Commissions comprenant 10 membres.

* Commission n° 1 "Finances, Personnel, Plan, Affaires Générales"

- Finances et programmation financière, toutes affaires sur les questions budgétaires,
- Elaboration, approbation, exécution du plan de la Région, contrat de plan,
- Administration générale de la Région, fonctionnement des services, personnel, locaux.

* Commission n° 2 "Développement économique, commerce, artisanat, recherche et innovation "

- Aides directes et indirectes aux entreprises - accueil des activités industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires - Actions collectives et contractualisées pour le développement industriel et artisanal, commerce,
- Recherche et innovation : pôles scientifiques et technologiques, pôles interrégionaux, diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, renforcement et soutien des structures de diffusion technologique et de l'innovation.

* Commission n° 3 "Emploi et reconversion industrielle, économie sociale et solidaire"

- Actions pour l'emploi, soutien aux programmes de développement, zones industrielles, pépinières d'entreprises, économie sociale et solidaire.

* Commission n° 4 "Aménagement du territoire, transports, ports et communications "

- Aménagement du territoire : coopérations interrégionales, grands projets régionaux, contrats territoriaux, pays et agglomérations,
- Aéroports, routes, liaisons ferroviaires, véloroutes et voies vertes, coordination des transports, technologies de l'information et de la communication,
- Logistique,
- Equipements portuaires.

* Commission n° 5 "Education, enseignement supérieur, environnement et développement durable »

- Enseignement : Gestion des lycées et établissements assimilés (investissement et fonctionnement) - enseignement privé,
- Schéma prévisionnel des formations des collèges, lycées, établissements d'éducation spéciale et établissements agricoles et maritime,
- Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles,
- Enseignement supérieur,
- Environnement, gestion et aménagement des eaux, assainissement, pollution diffuse, ressources naturelles, déchets, emplois verts,
- Parcs Régionaux,
- Energies renouvelables,
- Suivi de l'Agenda 21 régional.

* Commission n° 6 "Formation tout au long de la vie"

- Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles,
- Formation professionnelle et apprentissage : fonctionnement des centres et rémunération des stagiaires, équipement des centres, programme régional d'apprentissage et de formation professionnelle continue.

* Commission n° 7 "Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme"

- Culture : création, encouragement à la pratique artistique, valorisation du patrimoine historique et artistique, actions et équipements culturels,
- Equipements sportifs et socio-éducatifs,
- Jumelages, Europe,

- Coopération Décentralisée et rapprochement des deux Normandie,
- Droits de l'Homme.

* Commission n° 8 "Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap"

- Logement, politique de la ville,
- Action sanitaire et sociale : humanisation des maisons de retraite, action en faveur des personnes handicapées, prévention en matière de santé publique, télémédecine...

* Commission n° 9 "Ruralité, agriculture durable, tourisme et littoral"

- Vie rurale, accès aux services publics,
- Emploi agricole, développement économique des exploitations agricoles, aménagement de l'espace de production, études et maîtrise de la qualité,
- Aménagement touristique - Hébergements locatifs - Actions de promotion du tourisme,
- Pêche - conchyliculture - aquaculture, défense contre la mer,
- Protection du littoral.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-83

sur le renouvellement des membres de la Commission Permanente

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Conformément à l'article L 4133-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu Monsieur le Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE, à l'affectation, au scrutin uninominal, des élus de la Commission Permanente, selon l'ordre de leur nomination :

1 ^{er} Vice-Président	:	M. Laurent BEAUVAIS
2 ^{ème} Vice-Président	:	M. Alain TOURRET
3 ^{ème} Vice-Présidente	:	Mme Marie-Jeanne GOBERT
4 ^{ème} Vice-Président	:	M. Yannick SOUBIEN
5 ^{ème} Vice-Président	:	M. Philippe BONNEAU
6 ^{ème} Vice-Présidente	:	Mme Corinne FERET
7 ^{ème} Vice-Président	:	M. Jean-Karl DESCHAMPS
8 ^{ème} Vice-Présidente	:	Mme Frédérique HEURGUIER
9 ^{ème} Vice-Présidente	:	Mme Denise FRANCOIS

1 ^{er} membre	:	M. Jean-Claude FORAFO
2 ^{ème} membre	:	Mme Marie-Rose KORO
3 ^{ème} membre	:	Mme Michèle LEMAUX
4 ^{ème} membre	:	Mme Josiane LOWY
5 ^{ème} membre	:	Mme Pascale CAUCHY
6 ^{ème} membre	:	Mme Sonia LAFAY
7 ^{ème} membre	:	Mme Nicole AMELINE
8 ^{ème} membre	:	M. François DIGARD
9 ^{ème} membre	:	Mme Sylvia BASSOT
10 ^{ème} membre	:	M. Jean-Marc LEFRANC
11 ^{ème} membre	:	M. Yves DENIAUD
12 ^{ème} membre	:	Mme Anne-Marie COUSIN
13 ^{ème} membre	:	Mme Dominique LEFRANCOIS
14 ^{ème} membre	:	M. Michel THOURY
15 ^{ème} membre	:	M. Eric PINEL
16 ^{ème} membre	:	M. Jean-Marc DENIER

• **AUTORISE** le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-84

**sur le vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2007 : Décision
modificative n°3 - section de fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2007 voté le 11 décembre 2006,

Vu la Décision Modificative n°1 votée le 9 février 2007,

Vu le budget supplémentaire 2007 voté le 25 juin 2007,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 20 voix pour, 19 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'adopter la Décision Modificative n° 3 du budget 2007 de la Région, par fonction au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, pour un montant de 10 276,00 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-85

**sur le vote du budget supplémentaire de la Région pour l'exercice 2007 : Décision
modificative n°3 - section d'investissement**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPART, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPART,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Vu le Budget Primitif pour l'exercice 2007 voté le 11 décembre 2006,

Vu la Décision Modificative n°1 votée le 9 février 2007,

Vu le budget supplémentaire 2007 voté le 25 juin 2007,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 20 voix pour, 19 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'adopter la Décision Modificative n° 3 du budget 2007 de la Région, par fonction au niveau du chapitre pour la section d'investissement, pour un montant de - 1 832 872,04 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-86

sur le Budget Supplémentaire (DM3) de la Région pour 2007 : Europe et international

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 20 voix pour, 19 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- de désaffecter sur l'AESUB « Projets Européens et Citoyenneté » de 450 000 €, votée en 2007, le marché de portage administratif et financier de la représentation en Chine pour un montant de 55 016 € et de l'affecter sur l'AE « Europe Actions diverses AEMO » de 160 000 € votée en 2007 lors de la Décision Modificative n°3, sur le chapitre 930 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-87

sur le Budget Supplémentaire (DM3) de la Région pour 2007 : emploi, formation professionnelle et apprentissage

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 20 voix pour, 19 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter :

- sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 39 000 000 € votée en 2007 lors de la Décision Modificative n°3, sur le chapitre 931, un montant équivalent pour les actions de formations préparatoires et qualifiantes destinées aux demandeurs d'emploi,
- sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 4 400 000 € votée en 2007 lors de la Décision Modificative n°3, sur le chapitre 931, un montant équivalent pour les actions de formations à engager dès le mois de décembre 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-88

sur le Budget Supplémentaire (DM3) de la Région pour 2007 : patrimoine – Institut de Pathologie du Cheval

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 20 voix pour, 19 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- de désaffecter le dossier « Travaux Institut de Pathologie du Cheval » pour un montant de :

- 1 777 631,81 € sur l'AP « Institut de Pathologie du Cheval » de 2 200 000 € votée en 2005,
- 687,37 € sur l'AP « Institut de Pathologie du Cheval » de 600 000 € votée en 2006 ;

- d'affecter sur le complément d'AP « Institut de Pathologie du Cheval », renommée « Nouveau bâtiment d'autopsie de l'IPC » de 1 878 319,28 € voté en 2007 lors de la Décision Modificative n°3, sur le chapitre 909, un dossier « Travaux IPC bâtiment d'autopsie » d'un montant équivalent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-89

sur la modulation régionale sur les fractions de tarif TIPP

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, plan, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 27 voix pour, 14 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT), 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- de réduire, pour l'année 2008, la réfaction sur les taux de taxe intérieure de consommation mentionnée au II de l'article 84 de la Loi de Finances rectificative pour 2005, à concurrence de 1,77 €/HL s'agissant de super carburant sans plomb et de 1,15 €/HL s'agissant du gazole ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-90

sur les délégations consenties à la Commission Permanente

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 32 voix pour, 14 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, Mme PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT)

- de donner délégation à la Commission Permanente pour fixer les tarifs pratiqués à l'occasion de manifestations pour des prestations payantes (vente de publications ou de catalogues d'expositions, vente d'objets, droit d'entrée dans des colloques) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-91

sur l'apprentissage : renouvellement des conventions de création de CFA

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention de création d'un CFA et ses annexes pour la période 2008-2012, jointes à la présente délibération ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour tout ce qui concerne la mise en oeuvre des conventions annuelles d'application ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions de création de CFA,
 - tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-92

sur l'apprentissage : modification du support juridique du CFA sanitaire et social

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à transférer, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'activité apprentissage de l'ARRFIS (Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Insertion Sociale) à l'Association pour le Développement de l'Apprentissage dans les Professions Sanitaires, Médico-sociales et de l'Intervention Sociale en Basse-Normandie,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-93

sur l'apprentissage : indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le règlement modifiant le montant et les conditions d'attribution des indemnités compensatrices versées aux employeurs d'apprentis, joint en annexe, et ce pour les contrats conclus à compter du 1^{er} juin 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-94

sur l'apprentissage : indemnités compensatrices forfaitaires versées aux employeurs d'apprentis – remises gracieuses

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder la remise gracieuse totale de leur dette :

- à la SARL GRESSE, Auberge de la Malbroue à MALE (61260), soit 1 525 €,
- à la SARL FOUQUES Stéphane, LE PLESSIS GRIMOULT (14770), soit 2 440 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-95

sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : attribution aux établissements publics d'enseignement des dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2008

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la répartition, pour un montant global de 20 037 372 €, des dotations de fonctionnement des établissements publics pour l'exercice 2008, conformément aux tableaux joints en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-96

sur les lycées : fixation des tarifs de la restauration scolaire des élèves des EPLE

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter, pour l'ensemble des établissements et pour l'année 2007-2008, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des lycées publics, dans la limite d'une augmentation de 1,6 % et conformément à leurs propositions figurant dans l'annexe jointe, exceptions faites pour les lycées :

- « Julliot de la Morandière » et « Maurice Marland » à Granville, autorisés à une augmentation de 3 ,45 %,
- « Henri Cornat » à Valognes, autorisé à une augmentation limitée à 3,5 %,
- « Les Andaines » à La Ferté Macé, autorisé à une augmentation de 3 %,
- « Malherbe » à Caen, dont la proposition d'augmentation de 10 % est ramenée à 1,6 % ;

- de mettre en oeuvre à compter du 1^{er} janvier 2008, le prélèvement du Fonds Régional d'Hébergement (FRH) à hauteur de 22,5 % dans les lycées agricoles et maritime ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-97

sur les lycées : regroupement de l'EPLEFPA « Auguste Loutreuil » à Sées et du LEPA d'Alençon

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder au regroupement, au 1^{er} janvier 2008, du LEPA situé 250 Avenue du Général Leclerc à ALENCON et de l'EPLEFPA « Auguste Loutreuil » situé rue du 11 novembre 1918 à SEES, en un seul EPLEFPA « ALENCON-SEES » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION du CONSEIL REGIONAL

N°07-98

sur les transports ferroviaires : extensions des tarifications « Passeport Région Solidarité » et « Form' Emploi » et modification de la base statistique du « Form'Emploi »

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'étendre le bénéfice :
 - du « Passeport Région Solidarité » aux demandeurs d'asile en situation régulière accueillis sur le territoire bas-normand,
 - de l'abonnement « Form' Emploi » aux habitants des communes faisant partie du district scolaire de l'Académie de Caen mais situées hors Basse-Normandie ainsi qu'aux bas-normands fréquentant les organismes de formation localisés dans ces communes ;
- de modifier la base statistique de l'abonnement « Form'Emploi » ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec la SNCF :
 - l'avenant n° 2 à la convention relative au « Passeport Région Solidarité », portant sur les modalités de mise en oeuvre de l'extension des bénéficiaires,
 - l'avenant n° 1 à la convention relative à l'abonnement « Form' Emploi » portant sur les modalités de mise en oeuvre de l'extension du périmètre géographique et la modification de la base statistique,
 - tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-99

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication -Télésanté : Suivi
Cardiaque à Domicile – SCAD**

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien aux projets TIC » de 4 760 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 413 918 € pour l'opération de Télésanté « Suivi Cardiaque à Domicile » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'APRIC, association pour l'amélioration de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque en Basse-Normandie, une subvention de de 413 918 € sur un montant subventionnable de 911 534 € (soit un taux d'intervention de 45,40 %) pour le projet de Suivi Cardiaque à Domicile – SCAD ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-100

sur l'aménagement du territoire : volet territorial du CPER 2007/2013 – mobilisation des financements régionaux

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 19 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

• d'approuver, dans le cadre du dispositif élaboré conjointement avec l'Etat au titre du volet territorial du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013, les modalités de mobilisation de la participation financière de la Région suivantes :

⇒ Répartition des financements entre les Pays, les PNR et les Agglomérations :

Dans un souci d'équilibre dans le soutien aux projets de territoire, l'enveloppe de 72 M€ du volet territorial (contribution de 36 M€ de FNADT de l'Etat et de 36 M€ de crédits territoriaux de la Région, hors crédits européens et autres financements) est répartie entre les trois types de contrats de façon :

- d'une part à maintenir l'appui financier aux projets d'agglomérations à un niveau équivalent à celui de la période de contractualisation précédente 2000/2007,
- d'autre part à mobiliser les marges de manœuvre supplémentaires du volet territorial du CPER 2007/2013 au profit des territoires les plus fragiles.

Par ailleurs, il est prévu de mobiliser un soutien particulier aux projets d'ingénierie liés à la dynamique de la métropole normande. Il faut souligner également que les Parcs naturels régionaux bénéficient d'un appui spécifique de l'Etat et de la Région prévu dans le volet « environnement » du Contrat de Projets. Sur ces bases, la répartition suivante des crédits est donc définie :

Type de contrat	Montant « Etat/Région » affecté (en €)
Pays	41 675 000
Parcs naturels régionaux	3 000 000
Agglomérations	26 825 000
Métropole normande	500 000
Total	72 000 000

⇒ Nécessité d'assurer un appui équilibré aux territoires :

Sur la période 2000/2007, chaque territoire (Pays, PNR et agglomérations) a pu bénéficier d'une aide financière globale calculée selon son appartenance à une classe déterminée suivant une classification par tranches de population. Les montants financiers résultant de cette approche ont du être corrigés du fait des effets de seuil ou d'écèlement et pour prendre en compte la dynamique des territoires.

Le CPER 2007/2013 a souligné la nécessité de développer une politique de rééquilibrage pour éviter le « décrochage » de certains secteurs de Basse-Normandie. Il est donc apparu indispensable de mettre en place un dispositif de péréquation, permettant de répartir plus équitablement les appuis financiers mobilisés dans le cadre de la politique territoriale.

Par ailleurs les préoccupations liées au développement durable doivent être soutenues de façon significative et un principe de valorisation du taux de subvention a été retenu pour favoriser cette dimension dans la conduite des projets.

⇒ Définition de montants indicatifs pour la période 2008 / 2013 :

Pour chacun des territoires le calcul d'un **montant indicatif** a été fait qui constitue le montant des financements cumulés de l'Etat et de la Région mobilisables sur la période 2008/2013 pour un territoire donné, hors financements de « droit commun » de l'Etat et de la Région et hors crédits européens qui peuvent également abonder la convention territoriale. Dans la même logique, les financements prévus dans certaines des thématiques sectorielles du volet « régional » du CPER peuvent être sollicités. **Ces montants indicatifs ne constituent pas une enveloppe avec un droit de tirage. Ils seront mobilisés en fonction de la nature des projets, de leur pertinence par rapport à la stratégie territoriale précisée dans la convention territoriale et selon les priorités thématiques définies par l'Etat et la Région pour le volet territorial du Contrat de Projets. La parité des financements « territoriaux » de l'Etat et de la Région sera recherchée pour chaque convention.**

Un **indicateur synthétique de fragilité du territoire** a été défini à l'échelle des territoires à partir des indicateurs suivants :

- part des chômeurs de longue durée (> 1 an) parmi l'ensemble des chômeurs, en % (2006),
- évolution de l'emploi total 2000-2005 en %,
- potentiel fiscal consolidé 4 taxes rapporté à la population DGF, en € (moyenne 2004-2006),
- revenu fiscal médian par unité de consommation, en € (2004).

On aboutit ainsi à classer les pays en 3 catégories :

- Un Pays « à accompagner » : Caen
- Huit Pays « à conforter » : Alençon, Saint Lois, Baie du Mont Saint Michel, Auge, Argentan et Pays d'Auge Ornaïs, Perche Ornaïs, Bessin au Virois, Coutances
- Quatre Pays « à soutenir » : Cotentin, Bocage, Ouche et Sud Calvados.

et les agglomérations en 2 catégories :

- Trois agglomérations « à accompagner » : agglomérations de Saint Lô, Alençon et Caen La mer
- Deux agglomérations « à conforter » : agglomérations de Cherbourg et Flers.

En tout état de cause les calculs ont été réalisés de manière à ce qu'il y ait au moins maintien des montants mis en œuvre en 2000-2006. Le calcul du montant indicatif est fait par référence à la population des territoires considérés (population 1999) pondérée par le classement du territoire. Le nombre d'habitants d'un territoire « à soutenir » est affecté d'un coefficient plus important que celui d'un territoire « à accompagner ». En conséquence plus le territoire est « fragile », plus l'aide financière potentielle de l'Etat et de la Région par habitant sera importante. Dans chaque catégorie, le montant indicatif est directement proportionnel à la population 1999 du territoire concerné.

Le cas des Parcs naturels régionaux est particulier dans la mesure où à l'intérieur de leur périmètre, des territoires de degrés de fragilité différents sont présents. Une valeur moyenne identique pour chaque Parc a ainsi été retenue.

Les montants indicatifs suivants sont ainsi définis :

Territoires	Catégorie	Population 1999	Montants indicatifs des crédits territoriaux Etat +Région
Pays d'Ouche	à soutenir	28 595	1 050 000
Pays du Sud Calvados	à soutenir	45 370	1 600 000
Pays du Bocage	à soutenir	95 888	3 300 000
Pays du Cotentin	à soutenir	204 216	6 950 000
Pays du Perche Ornaïs	à conforter	47 664	1 550 000
Pays d'Argentan et Pays d'Auge Ornaïs	à conforter	51 595	1 675 000
Pays de Coutances	à conforter	65 830	2 050 000
Pays Saint Lois	à conforter	76 423	2 400 000
Pays d'Alençon	à conforter	88 959	2 750 000
Pays de Bessin au Virois	à conforter	132 953	4 150 000
Pays de la Baie du Mont St Michel	à conforter	135 002	4 200 000
Pays d'Auge	à conforter	146 973	4 400 000
Pays de Caen	à accompagner	323 089	5 600 000
Ensemble Pays	-	-	41 675 000
PNR Perche	-	38 355	700 000
PNR Normandie Maine	-	57 093	1 100 000
PNR Marais du Cotentin et du Bessin	-	65 085	1 200 000
Ensemble PNR	-	-	3 000 000
CA du Pays de Flers	à conforter	28 485	2 475 000
CU de Cherbourg	à conforter	88 588	7 900 000
CC agglomération Saint Loise	à accompagner	30 564	1 950 000
CU d'Alençon	à accompagner	49 957	2 900 000
CA Caen La Mer	à accompagner	217 805	11 600 000
Métropole normande	pour mémoire	-	500 000
Ensemble agglomérations	-	-	27 325 000

⇒ Taux d'intervention :

Le taux cumulé de la subvention « Etat/Région » ne sera pas supérieur à 40 %. La valeur de ce taux sera fixée pour chaque opération d'un commun accord entre l'Etat et la Région d'une part et le territoire d'autre part en fonction de l'intérêt du projet présenté ou de l'équilibre de la programmation. Un complément de 10 % sera possible dans le cas d'un projet relevant des critères « développement durable » (inscrit dans un « Agenda 21 local » à l'échelle du territoire de projet reconnu par le MEDAD ou dans un plan climat territorial à la même échelle et validé au niveau régional).

⇒ Mise en œuvre :

La discussion entre l'Etat, la Région et les territoires pour l'élaboration des conventions territoriales se fera en deux étapes : la première portera sur le bilan du contrat territorial en cours, le diagnostic actualisé du territoire, la stratégie territoriale pour 2008-2013 et les thèmes d'intervention ; la seconde portera sur le premier programme d'actions prévisionnel triennal et les projets à engager dès 2008.

Une convention cadre devra être signée avec chaque territoire avant le 31 décembre 2007, elle pourra être limitée au volet « diagnostic/stratégie/thème d'intervention » et complétée ultérieurement sur le plan programmatique ou intégrer directement ces éléments programmatiques selon l'état de préparation propre à chaque territoire ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des conventions territoriales et l'individualisation des crédits territoriaux régionaux ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-101

sur la mer et le littoral : projet de fusion des SAS SOMACOT/SOMACAL

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver :

- l'apport des navires « NORMANDIE » et BARFLEUR » des SEM SENAMANCHE et SENACAL dans la SAS SOMACOT et la SAS SOMACAL,
- la fusion des SAS SOMACOT et SOMACAL permettant l'application de la nouvelle réglementation fiscale de la taxe au tonnage,
- le montage juridique et financier proposé ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-102

sur la santé et les territoires : démographie médicale – modalités d'intervention de la Région

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de contribuer, en matière de démographie médicale et d'accompagnement de projets, à l'investissement immobilier sous maîtrise d'ouvrage publique, avec une participation plafonnée à 30% des dépenses (hors taxes), dans la limite d'un montant de 150 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-103

sur le logement : OPAH ENERGETIQUE

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, M. CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DENIER, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,
- Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme de FACCIO.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de porter, dans le cadre d'une OPAH ENERGETIQUE, la participation de la Région de 15 % à 25 % du coût HT d'une année de fonctionnement de l'équipe chargée du suivi et de l'animation durant trois ans, sous réserve que les engagements liant l'opérateur aux financeurs et maîtres d'ouvrage soient respectés et que les objectifs quantitatifs et qualitatifs définis dans la phase « Etude préalable » soient atteints ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-104

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques – aides modifiées du programme Défi'NeRGIE

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, M. SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver dans le cadre du programme « Défi'NeRGIE Basse-Normandie », les nouvelles modalités d'aides de la Région figurant en annexe et relatives aux thèmes suivants :

- « Isolation » pour les particuliers (annexe 1),
- « Coup d'pouce » pour les particuliers aux revenus modestes (annexe 2),
- « FORES » pour les bailleurs sociaux (annexe 3) ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-105

sur l'agriculture : convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour la filière forêt-bois

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, M. SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour la filière forêt-bois joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat cette convention d'exécution.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-106

sur l'agriculture : convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour les filières végétales (légumière, horticole, cidricole)

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, M. SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour les filières végétales (légumière, horticole, cidricole), joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat et VINIFLHOR cette convention d'exécution.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-107

sur l'agriculture : convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour les filières animales

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, M. SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour les filières animales joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat et l'Office de l'Elevage cette convention d'exécution.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-108

sur l'agriculture : convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour la filière équine

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, M. SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour la filière équine jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat et le CNASEA cette convention d'exécution.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-109

sur l'agriculture : convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour les politiques innovantes en matière d'installation

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, M. SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention générale d'exécution du contrat de projets 2007-2013 pour les politiques innovantes en matière d'installation, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer avec l'Etat et le CNASEA cette convention d'exécution.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-110

sur l'agriculture : plan de modernisation des bâtiments d'élevage

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, M. SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la convention 2007 relative à la gestion en paiement associé par le CNASEA du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, jointe en annexe ;

- d'affecter sur l'AP « Plan bâtiments et végétal environnement » de 1 600 000 € votée en 2007, un dossier "Plan Bâtiments et Végétal Environnement AP" d'un montant de 800 000 € ;

- de fixer les taux d'intervention du Conseil Régional en 2007 comme suit :

- 4 % pour les dossiers PMBE couplés au PMPOA 2,
- 3 % pour les dossiers Jeunes Agriculteurs,
- 10 % pour les dossiers herbagers et bios,
- 15 % pour les dossiers séchage en grange,
- 10 % dans le cas de dossiers à caractère exceptionnel ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 800 000 €, au CNASEA, pour la prise en charge des dossiers du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage au titre de l'année 2007,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2007 relative à la gestion en paiement associé par le CNASEA du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-111

sur la coopération décentralisée : accords de coopération décentralisée entre la Basse - Normandie et la République de Macédoine

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, M. SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu Mme CAUCHY, Conseillère régionale en charge de la politique de « Coopération décentralisée »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'autoriser le Président à signer les accords de coopération entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine, et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-112

sur la mise en oeuvre du Schéma Régional de Développement Economique : soutien aux grands projets régionaux

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAU, M. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, 5 abstentions (M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'adopter, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, l'assise juridique, les conditions d'accès et les principes fondamentaux de gestion opérationnelle du dispositif « soutien aux grands projets régionaux » dont le règlement est joint en annexe I ;

- d'approuver, sous réserve de modification de forme par l'Etat et les Départements, les conventions correspondantes et jointes en annexes II et III ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat d'une part, et les Départements, d'autre part, les conventions cadres correspondantes,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-113

sur le développement économique - modernisation des territoires : Schéma Régional de l'Intelligence Economique

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, M. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, MM. PINEL, SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n°3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DENIER, Mme DUPONT, MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote,

- d'adopter :

- le Schéma Régional d'Intelligence Economique joint en annexe ;
- les modalités de gouvernance suivantes :

« La définition, la mise en oeuvre et le suivi des actions sont réalisés par un Secrétariat Permanent (SPIE), composé d'un ou deux représentants de la Région, d'un représentant du SGAR, d'un représentant de la DRIRE et du chargé de mission régional pour la sécurité économique.

Ce secrétariat est placé sous l'autorité du Comité Stratégique à l'Intelligence Economique (CSIE), présidé par le Préfet de Région et le Président de la Région, réunissant les principaux acteurs et utilisateurs régionaux » ;
- le schéma de financement suivant :
 - Apport de l'Etat : 142 857 € par an,
 - Apport de la Région : 142 857 € par an,
 - Apport du FEDER : 142 857 € par an ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'engagement des crédits sur les projets inscrits dans le Schéma Régional de l'Intelligence Economique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°07-114

sur le bilan d'exécution du IV^{ème} Contrat de Plan Etat-Région pour l'année 2006 et pour la période 2000-2006

Réunion du VENDREDI 26 OCTOBRE 2007

Réuni le vendredi 26 OCTOBRE 2007, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CHATELAIS, DENIER, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEMAUX, MM. LEROY, Mme MALOREY, M. MOURARET, Mme PAUL, M. PINEL, M. SODINI, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

- M. BEAUVAIS ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
- Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
- M. GUITTON ayant donné pouvoir à Mme TOUZOT,
- M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
- Mme LOWY ayant donné pouvoir à M. BOSQUET,

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir examiné le rapport conjoint de M. le Préfet de Région et de M. le Président du Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 22 octobre 2007,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional du bilan d'exécution pour l'année 2006 et pour la période 2000-2006, du IV^{ème} Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON